



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire
25 janvier 2022

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, le mardi 25 janvier 2022 à 19h30 en vidéo-conférence zoom du au COVID-19, à La Trinité-des-Monts.

Sont présents : Nancy Litalien Marie-France Gagnon
Maryse Pilon Christian Baril
Lise Bérubé

Tous, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantal Gagnon.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AINSI QUE LA CONFIRMATION DU REFUS DE L'AVIS DE CONVOCATION

Résolution No 005-22

La mairesse donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Nancy Litalien, et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Les membres du conseil affirment avoir refusés l'avis de convocation.

COMPTES À PAYER

Résolution No 006-22

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer du mois de décembre 2021 ainsi que les dépenses incompressibles du 01 décembre au 31 décembre 2021 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-France Gagnon, ET RÉSOLU UNANIMEMENT;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de décembre 2021 comportant les numéros de chèques de #9072 à #9098 totalisant 8 364.97\$;

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 01 décembre au 31 décembre 2021, apparaissant au tableau ci-dessous :

NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
Agence de Revenu du Canada (DAS)	1 494.71\$
Alarme 911 (Loisirs)	19.49\$
Carte Affaires Visa Desjardins : (Décorations de Noël)	38.54\$
CNESST	418.10\$



N° de résolution
ou annotation

Frais de banque	62.00\$
Hydro-Québec :	
Éclairage des rues public	220.51\$
Édifice municipal	1 592.26\$
Frais Prêt #2 TECQ 2014-2018	973.33\$
Intérêt sur emprunt temporaire	14.62\$
Iristel (Téléphone-bureau municipal)	285.82\$
Les Pétroles BSL S.E.C. (Huile à diésel)	2 492.45\$
Location du photocopieur	161.75\$
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 724.82\$
Remb. Capital emprunt temporaire	9 260.87\$
Salaire des employé(e)s (Décembre 2021)	7 902.52\$
Salaire des élu(e)s (pour le mois de novembre 2021)	2 422.29\$
Télus communication	161.10\$
Télus Mobilité Cellulaires	432.04\$
Télus Québec (Centre des Loisirs)	50.04\$
Total	31 727.26\$

CHANGEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
Résolution No 007-22

Il est proposé par Maryse Pilon, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte qu'à partir du 17 janvier 2022, la directrice générale sera rémunérée à l'heure et non à la semaine, selon les besoins de la municipalité.

REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LE CCU DE L'ANNÉE 2020

Résolution No 008-22

Considérant que la municipalité de La Trinité-des-Monts s'est dotée d'un règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement 200-12 a été adopté conformément à la loi;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit la nomination par résolution des membres et officiers du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Christian Baril, et résolu à l'unanimité;

Que les personnes suivantes soient nommées pour remplacer les anciens membres du conseil au comité consultatif d'urbanisme de l'année 2020:

Madame Maryse Pilon, représentante du conseil
Madame Nancy Litalien, représentante du conseil

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #272-22
Résolution No 009-22

Madame Maryse Pilon. conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #272-22 décrétant un règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.
- dépose le projet du règlement numéro #243-19 intitulé règlement #272-22 décrétant un règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.



N° de résolution
ou annotation

RENOUVELLEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #183-09
Résolution No 010-22

Il est proposé par Nancy Litalien, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte le renouvellement du règlement d'emprunt #183-09 (réseau d'égout) avec la Caisse Desjardins de la Neigette et Mitis-Ouest. Le solde restant est de 42 100\$, le dit renouvellement sera sur un terme de 5 ans au taux en vigueur de 3.75%.

2022	7 800\$
2023	8 100\$
2024	8 400\$
2025	8 700\$
2026	9 100\$

De plus, le signataire du renouvellement sera la directrice générale, madame Nadia Lavoie et madame Chantal Gagnon, mairesse.

RENOUVELLEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #218-16
Résolution No 011-22

Il est proposé par Christian Baril, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte le renouvellement du règlement d'emprunt #218-16 (niveleuse) avec la Caisse Desjardins de la Neigette et Mitis-Ouest. Le solde restant est de 53 698\$, le dit renouvellement sera sur un terme de 5 ans au taux en vigueur de 3.75%.

2022	10 000\$
2023	10 300\$
2024	10 700\$
2025	11 100\$
2026	11 598\$

De plus, le signataire du renouvellement sera la directrice générale, madame Nadia Lavoie et madame Chantal Gagnon, mairesse.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE M. JACQUES MALENFANT
Résolution No 012-22

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), la Municipalité doit adresser ses recommandations à la commission;

ATTENDU QUE la demande vise le lotissement/l'aliénation des lots qui sont la propriété de M. Jacques Malenfant;

ATTENDU QUE M. Jacques Malenfant souhaite faire la vente des lots suivants :5 696 038 et 5 005 161;

ATTENDU QUE les lots concernés sont situés dans une zone agroforestière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Litalien, et résolu unanimement;

RECOMMANDE à la CPTAQ d'accorder la demande d'autorisation adressée par Monsieur Jacques Malenfant.



N° de résolution
ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution No 013-22

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Lise Bérubé
que la séance soit levée. Il est 19h41.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 07 FÉVRIER 2022


.....
Chantal Gagnon, Mairesse

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén. / Sec.-très.